



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 avril 2021 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil vingt et un, le treize avril, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel LAGRANGE, maire,

**Présents** : MM. LAGRANGE Daniel, HANU Christophe, END Renaud, COLLAS Philippe, PFISTER Paul, PESME Sébastien, HOLLECKER Frédéric, USTUN Métin, Mmes BOUVIER-LEJEUNE Adeline, KOZEL Sophie, WEIGERDING Corinne, DUCHESNE Marie, GASPARD Marina, VILLENEUVE Aurélie, FONTAINE Mauricette, KOENIG Romy

**Procurations** : Mme TERGORESSE Laetitia à M. END Renaud – M. PERROT Jean à Mme VILLENEUVE Aurélie à M. GERARD Sébastien à M. HANU Christophe

**Excusés** : MM. PERROT Jean, GERARD Sébastien, Mme TERGORESSE Laetitia

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Mme WEIGERDING Corinne

### Approbation du PV du conseil du 16 mars 2021

#### Ordre du jour :

01. Approbation PV du dernier conseil,
02. Compte administratif 2020
03. Compte de gestion 2020
04. Budget 2021 – Affectation du résultat d'exploitation 2020
05. Fixation des taux d'imposition 2021
06. Vote du budget 2021
07. Modification contrat éclairage public

### **Compte administratif 2020**

Considérant que M. Daniel LAGRANGE, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Christophe HANU, 1<sup>er</sup> adjoint pour le vote du compte administratif,  
Le Conseil Municipal vote le compte de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévus :	726 900.00 €
	Réalisé :	430 604.86 €
	Reste à réaliser :	202 000.00 €

Recettes	Prévus :	726 900.00 €
	Réalisé :	475 044.40 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 721 680.00 €
	Réalisé :	1 227 005.48 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévus :	1 721 680.00 €
	Réalisé :	1 745 051.15 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	44 439.54 €
Fonctionnement :	518 046.19 €
Résultat global	562 485.73 €

La majorité est atteinte

## Compte de gestion 2020

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les modalités d'exécution et de réalisation du budget primitif de 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, et avoir constaté qu'il est conforme au compte de gestion,

- Approuve le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur MARQUIS, trésorier.

La majorité est atteinte

## Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget principal,

Considérant que les finances du budget principal ont été normalement administrées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

**Considérant que le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent d'investissement de 44 439.54 €, un déficit des restes à réaliser de 202 000.00 € et un excédent de fonctionnement de 518 046.19 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Rappel de l'excédent d'exploitation au 31/12/2020</b>	<b>562 485.73 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>202 000.00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>316 046.00 €</b>
<b>Résultat reporté en investissement (001)</b>	<b>44 439.54 €</b>

La majorité est atteinte

## Fixation des taux d'imposition pour l'année 2021

Par délibération du 6 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH :	14,48 %
TFPB :	19,96 %
TFPNB :	59,58 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17,24 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 37,20 % (soit le taux communal de 2020 : 14,48 % + le taux départemental de 2020 : 17,24 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (14,48 %+ 17,24 %),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :  
TFPB : 37,20 %  
TFPNB : 59,58 %
- **Précise** ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

La majorité est atteinte

## **Vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 qui se décompose comme suit :

### **Investissement**

Dépenses	1 304 776.40 €
Recettes	1 304 776.40 €

### **Fonctionnement**

Dépenses	1 854 883.00 €
Recettes	1 854 883.00 €

La majorité est atteinte

## **Modification contrat éclairage public**

Vu la délibération en date du 16 février 2021 acceptant la proposition de la Société Rent Light , lieu-dit "Les Herbues" à 54170 ALLAIN pour la location avec option d'achat formule tout compris (assurance, gestion des pannes, économie d'énergie) pour une durée de 7 années avec entretien par la société PARISSET.

Considérant l'ajout de 9 points lumineux supplémentaires au contrat initial,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le remplacement de 357 points lumineux sodium par des luminaires LED.
- Accepte la somme de 1 516 € HT pour le loyer mensuel.
- Précise la possibilité, soit d'acheter le matériel à la fin du contrat, soit en 2028 pour un montant de 2 110 € HT, soit reconduire le contrat avec du nouveau matériel.
- Autorise le maire à signer le contrat proposé par la Société Rent Light.

La majorité est atteinte

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
LAGRANGE	Daniel	
WEIGERDING	Corinne	
HANU	Christophe	
BOUVIER-LEJEUNE	Adeline	
END	Renaud	
KOZEL	Sophie	
FONTAINE	Mauricette	
PERROT	Jean	
COLLAS	Philippe	
TERGORESSE	Laetitia	
USTUN	Métin	
HOLLECKER	Frédéric	
KOENIG	Romy	
PESME	Sébastien	
GERARD	Sébastien	
PFISTER	Paul	
VILLENEUVE	Aurélie	
DUCHESNE	Marie	
GASPARD	Marina	